

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023 – 18h30

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-Claire CARTONNET → procuration à Viviane VAUDRAY  
Marie-José TRAINA → procuration à Evelyne SUBIT  
Isabelle VAUDRAY → procuration à Julien DOMBES  
Christian CONAND → procuration à Jean-Michel LAURENT  
Laurent BORDEL → procuration à Mikaël BABOLAT  
Guillaume DUCOLOMB → procuration à Emmanuel GINET

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2023**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Décisions modificatives budget principal 2023 → délibération
- Décisions modificatives budget eau 2023 → délibération
- Décisions modificatives budget assainissement 2023 → délibération
- Décisions modificatives budget lotissement 2023 → délibération
- Tarifs Cabinet Nicot → délibération

**3<sup>ème</sup> point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

- Mutation d'un agent

**4<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Devis neutralisation pompe à essence de l'ancien garage Faure
- Facture arrachage des arbres et démontage du bac au cimetière

**5<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Projet rénovation salle des fêtes → délibération

**6<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Convention avec la bibliothèque → délibération

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour :

au point 1 : Clôture du budget lotissement

au point 4 : Devis chemin forestier

au point 5 : Devis GSM pour plan de coupe, réseau de la salle des fêtes (étude dans le cadre de la rénovation)

au point 6 : Achat débroussailleuse et achat gâche pour le portillon de l'école

## **I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2023**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

## **II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

Sur décision de Mme la trésorière il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes :

### **2-1 Décisions modificatives budget principal 2023**

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des ajustements sur le budget principal.

Chapitre 11 : + 294 700 € pour le fonctionnement

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **2-2 Décisions modificatives budget eau 2023**

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de modifier les écritures du chapitre 042 en opération d'ordre mixte et non d'ordre budgétaire.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **2-3 Décisions modificatives budget assainissement 2023**

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des ajustements sur le budget assainissement.

Chapitre 023 dépenses fonctionnement : + 35 330,81 €

Chapitre 002 recettes de fonctionnement : + 35 330,81 €

Chapitre 001 dépenses investissement : + 10 287,92 €

Compte 2158 dépenses investissement : + 26 408,41 €

Chapitre 021 recettes d'investissement : + 20 375,91 €

Chapitre 001 recettes investissement : + 16 320,42 €

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **2-4 Décisions modificatives budget lotissement 2023**

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de refondre le budget lotissement suite à une erreur de transmission concernant le millésime. En conséquence, il y a lieu de modifier l'ensemble des chapitres compte tenu de la clôture prochaine du budget.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **2-5 Clôture du budget lotissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations du lotissement sont définitivement terminées, qu'il y a lieu de clore ce budget, que les biens et les équipements du budget lotissement soient rachetés par la collectivité pour leur prix de revient. L'excédent du budget lotissement sera repris par la commune.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget Principal de la commune.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **2-5 Tarifs Cabinet Nicot SPANC**

M. le Maire rappelle qu'en date du 19/10/2018 le Maire a signé la convention avec le CABINET NICOT CONTROLE afin qu'il réalise les contrôles des installations d'assainissement autonomes existantes ainsi que des nouvelles installations.

M. le Maire expose qu'il y a lieu de refacturer aux administrés les frais de contrôles des installations existantes ainsi que des nouvelles installations selon la tarification du Cabinet NICOT.

Le Cabinet NICOT CONTROLE a révisé ses prix, en application de la formule de révision des prix précisées dans les conventions. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs du SPANC au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Nouvelles installations d'assainissement autonome :**

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs HT à l'unité</i>	<i>Si groupé à Tout autre contrôle</i>
Missions de contrôle « Lotissements »	258.00 € HT	207.00 € HT
Missions de contrôle avant réhabilitation	258.00 € HT	207.00 € HT
Missions de contrôle avant travaux	258.00 € HT	207.00 € HT
Missions de contrôle après travaux	156.00 € HT	104.00 € HT

Pour chacun des cas ci-dessus le tarif d'un contrôle global correspond aux éléments de missions suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs HT à l'unité</i>	<i>Si groupé à Tout autre contrôle</i>
Visite de terrain avant délivrance du PC	154.00 € HT	104.00 € HT
Instruction du dossier et validation	104.00 € HT	104.00 € HT
Contrôle après travaux	156.00 € HT	104.00 € HT
Tarif global	414.00 € HT	312.00 € HT

**Installations d'assainissement autonome existantes :**

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs HT</i>
Contrôle périodique réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle :	104.00 € HT
Contrôle périodique d'une installation au cas par cas :	156.00 € HT
Le contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc) sera facturé à 30%	32.00 € HT
Contrôle d'une installation conforme dans le cas d'une vente :	
Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité	156.00 € HT
Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle	104.00 € HT
Rapport annuel ANC	600.00 € HT
Rapport statistique ANC	300.00 € HT

**2-6 Tarifs Cabinet Nicot eaux pluviales**

M. le Maire rappelle qu'en date du 28 mai 2021 le Maire a signé la convention avec le CABINET NICOT CONTROLE afin qu'il réalise les contrôles des installations existantes ainsi que des nouvelles installations de rétention/infiltration des eaux pluviales ainsi que leurs évacuations.

M. le Maire expose qu'il y a lieu de refacturer aux administrés les frais de contrôles des installations existantes ainsi que des nouvelles installations de rétention/infiltration des eaux pluviales selon la tarification du Cabinet NICOT.

Le Cabinet NICOT CONTROLE a révisé ses prix, en application de la formule de révision des prix précisées dans les conventions. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs des contrôles des dispositifs de rétention des eaux pluviales au 1<sup>er</sup> avril 2023.

<i>Maisons individuelles ou mitoyennes</i>	
Prix par maison de 1 logement	<i>A l'unité : Prix pour 1 contrôle 1 logement</i>
Contrôle avant travaux (1 contrôleur)	106.53 €
- Sans déplacement de 1 <sup>er</sup> diagnostic	192.76 €
- Avec déplacement :	
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	162.33 €
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	
Cas d'installation ayant déjà été contrôlée.	
Prix pour un bon, de commande de 4 installations.	192.76 €
Prix pour un bon de commande à l'unité	243.49 €

### III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

#### 3-1 Mutation d'un agent

Un agent a fait savoir son souhait d'être muté dans une autre collectivité. Son départ sera effectif au 30 juin, il soldera ses congés avant.

### IV – VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

#### 4-1 Devis neutralisation pompe à essence de l'ancien garage Faure

Après avoir demandé 2 devis, l'entreprise la moins-disante est l'entreprise Berliat pour un montant de 4 510 € TTC. Cette dernière neutralise et enlève les pompes et citernes.

#### 4-2 Facture arrachage des arbres et démontage du bac au cimetière

La Maison Guigard a facturé l'arrachage des arbres place du Monument et le démontage du bac à déchets au cimetière pour un montant de 2 274 € TTC.

#### 4-3 Devis chemin forestier

Un devis pour la piste du Creux du Nant avec renvois d'eau par l'entreprise Perrin pour un montant de 8 640 € TTC et un devis pour des travaux d'infrastructures sur piste forestière par l'entreprise Perrin en collaboration avec l'ONF pour un montant de 8 377 € TTC ont été validés.

Ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de 2 500 €.

### V – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

#### 5-1 Projet rénovation salle des fêtes

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes avec les objectifs suivants :

- l'accès PMR,
- l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment,
- les travaux de restructuration intérieur.

M. le Maire informe également l'assemblée, que pour le financement des travaux de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, la commune pourra solliciter une subvention Fonds Vert et une subvention du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation de la salle des fêtes et charge le Maire de signer et d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'établissement et au dépôt des dossiers de demande de subventions.

#### 5-2 Devis GSM pour plan de coupe, réseau de la salle des fêtes (étude dans le cadre de la rénovation)

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise GSM pour le relevé de plan topographique des façades, réseaux... pour un montant de 6 744 € TTC. Devis validé.

## VI - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

### 6-1 Convention avec la bibliothèque

M. le Maire informe l'assemblée :

- que le Département de l'Ain a adopté le 26 septembre 2022 son schéma départemental de la lecture publique pour la période 2023-2028, selon 4 axes :
  1. aménagement du territoire Acte 2
  2. pour des bibliothèques tiers-lieux répondant aux attentes de tous les habitants
  3. objectif bibliothèques numériques de référence
  4. pour des bibliothèques attractives : changer leur image et promouvoir leurs services
- que la précédente convention signée en 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convient de la renouveler,
- que jusqu'à ce jour, le gestion de la bibliothèque de Lhuis est bien assurée par l'association « Lire à Lhuis ».

M. le Maire présente le projet de la nouvelle convention de partenariat, entre le Département et la commune, comportant les engagements de la collectivité ainsi que ceux du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'établir avec le Département une nouvelle convention de partenariat et en accepte les engagements respectifs Commune / Département, pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- de renouveler la gestion de la bibliothèque municipale à l'association « Lire à Lhuis ».
- d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque, la tarification, les horaires d'ouverture et les modalités de prêt

Charge Monsieur le Maire de signer avec le Département la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, et de signer la convention de délégation de service public pour la bibliothèque municipale confiée à l'association « Lire à Lhuis ».

### 6-2 Achat débroussailleuse et achat gâche pour le portillon de l'école

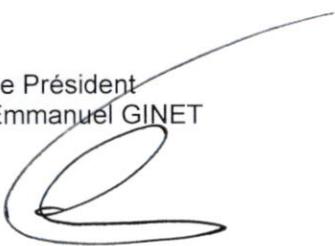
La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse auprès des Etablissements Guillermin pour un montant de 505 € TTC.

Suite à un dysfonctionnement du portillon de l'école, l'achat d'une gâche électrique d'un montant de 402,86 € TTC auprès de l'entreprise Olivier Frères et il y aura aussi l'intervention de la sté TGLEC pour l'alimentation électrique d'un bouton poussoir pour la sortie.

**Date du prochain conseil municipal : Jeudi 15 juin à 20h**

Séance levée à 20h30

Le Président  
Emmanuel GINET



La Secrétaire  
Viviane VAUDRAY

